

Chers collègues,

Comme vous le savez, il y a une pénurie critique et une concurrence considérable pour l'achat d'équipement de protection personnel, notamment les respirateurs N95 utilisés pour aider à protéger les travailleurs de la santé contre l'exposition au coronavirus par les particules en suspension dans l'air. Le gouvernement fédéral poursuit activement ses recherches pour trouver des approvisionnements à grande échelle à l'étranger et des options pour accroître la fabrication canadienne, et l'Agence de la santé publique du Canada a fourni des conseils sur la façon d'optimiser l'utilisation de ces respirateurs.

De plus, nous cherchons activement des options qui permettraient d'assurer le retraitement à petite et à grande échelle de respirateurs N95. Nous croyons savoir que les respirateurs N95 peuvent être stérilisés et réutilisés jusqu'à 20 fois sans perte de rendement. Nous cherchons donc des options pour assurer :

- le retraitement rapide de petits lots au point d'intervention,
- la collecte, le retraitement centralisé et la redistribution de grandes quantités de respirateurs N95.

Des approches de ce genre sont en cours d'élaboration partout dans le monde et sont déjà utilisées dans certaines administrations, y compris aux États-Unis. Les méthodes de désinfection comprennent notamment l'utilisation d'oxyde d'éthylène gazeux, d'ozone ou de peroxyde d'hydrogène, ou l'irradiation. Le Canada mène des discussions préliminaires avec un certain nombre de fournisseurs qui pourraient répondre à chaque stratégie, et nous travaillons avec eux pour établir à quelle vitesse il serait possible de mettre en œuvre ces options au cours des prochains jours. Nous élaborons également des options concernant la logistique de la collecte, du traitement, de la redistribution et du suivi des respirateurs.

Nous croyons qu'il s'agit d'un élément essentiel de notre stratégie visant à assurer la disponibilité des respirateurs N95 pour nos travailleurs de la santé. Nous vous demandons donc :

- d'élaborer et de mettre en œuvre immédiatement des mesures pour veiller à ce que les respirateurs N95 soient recueillis et non éliminés (suite à notre discussion du 3 avril et à notre courriel du 4 avril);
- de vous assurer qu'aucune exigence réglementaire de votre administration n'entrave cette approche (p. ex. des règles concernant l'acquisition, l'utilisation, l'élimination ou le transport de respirateurs N95 ayant déjà servi ou ayant été stérilisés).

Nous vous demandons également de nous fournir :

- un inventaire des stocks actuels de respirateurs N95 dans votre administration;
- des renseignements sur la vitesse d'utilisation des respirateurs N95 actuelle et prévue par jour ou par semaine;
- des renseignements sur vos protocoles actuels sur l'utilisation et la réutilisation des respirateurs N95, y compris la fréquence à laquelle les travailleurs de la santé doivent changer de respirateur pendant la journée.

Veuillez transmettre ces renseignements au Secrétariat [hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca](mailto:hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca). Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez également fournir le nom de votre personne-ressource au Secrétariat afin

que nous puissions confirmer l'intérêt de votre province ou territoire à collaborer à d'éventuelles mesures de désinfection de l'équipement de protection personnel (EPP) conformément à notre message du 5 avril. De plus, nous serions heureux de recevoir vos observations si votre province ou territoire a entrepris d'évaluer de l'équipement ou du matériel qui se trouve dans vos hôpitaux ou vos autres établissements de santé et qui pourrait être utilisé pour stériliser l'EPP.

Cordialement,

SL et TN